

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire
Transports

Arrêté du modifiant l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

NOR :

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'avis du comité technique paritaire central de la direction générale de l'aviation civile en date du _____,

Arrête :

Article 1^{er}

A l'article 6.1.6 de l'arrêté du 9 juillet 2008 susvisé, les septième et huitième alinéas sont remplacés par les dispositions suivantes :

« - Le bureau Union européenne et comparaisons internationales ; »

« - Le bureau « Affaires multilatérales OACI et CEAC, suivi des experts et du personnel à l'international. »

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le .

Pour le ministre et par délégation :